

INSCRIPTION / DEMANDE DE RÉSILIATION SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS POUR LES PROFESSIONNELS

Dotation initiale (bacs / badge), demande de résiliation avec retrait des bacs

Code usager :

Code production :

Délai d'intervention :
1 semaine à compter
de la demande complétée
intégralement et de l'exactitude
des informations.

Fiche mise à jour en novembre 2021

Je soussigné(e),

Commune Association Entreprise Agriculteur-rice CC2T

Raison sociale ou établissement :

Représentant Nom : Prénom :

Adresse du siège :

Commune : Code postal :

Téléphone : Mail :

Lieu de production des déchets (si adresse différente)

N° : Adresse :

Commune : Code postal :

Je demande la dotation initiale pour mon local

Personne à contacter (livraison bac ou badges)

Nom, prénom : Téléphone :

COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE

> secteur urbain (Toul intramuros, Ville Haute,
quartier Gama, Écrouves - Cité Lamarche)

Dotation initiale de mon local (2 badges gratuits)

COLLECTE EN PORTE À PORTE (DEMANDE DE BAC)

> reste du territoire

80 litres - nbre de bac(s) :

140 litres - nbre de bac(s) :

240 litres - nbre de bac(s) :

360 litres - nbre de bac(s) :

660 litres - nbre de bac(s) :

mise en place d'un verrou (gratuit pour les professionnels)

Je demande la résiliation du service de collecte

Conformément à l'article 9.1 du règlement d'application, je vous notifie mon intention de mettre un terme à la convention de redevance spéciale – Date souhaitée :

Motif de résiliation obligatoire (fournir un justificatif) :

(Ex. retraite, fin d'activité, vente, transfert d'activité sur autre territoire, souscription d'un contrat privé de collecte conforme)

COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE

Restitution des badges ordures ménagères

n° du(es) badge(s) restitué(s) :

.....

par voie postale avec le formulaire complété

en main propre à la CC2T le/...../.....

Badge(s) perdu(s) - demande de désactivation.

COLLECTE EN PORTE À PORTE (DEMANDE DE BAC)

Retrait des bacs en place

n° du(es) bac(s) à retirer :

.....

COLLECTE DE DÉCHETS POUR LES PROFESSIONNELS

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

- > Toutes les pièces justificatives demandées sur cette liste doivent être jointes au dossier
- > Toutes les rubriques du formulaire de dotation doivent être complétées

Attention, les dossiers incomplets ne pourront être traités et les bacs de collecte ou badges d'accès ne pourront être délivrés.

POUR UNE INSCRIPTION AU SERVICE

- Formulaire d'inscription au service de collecte des déchets pour les professionnels complété et signé
- Copie extrait Kbis de moins de 3 mois
- Attestation du propriétaire du local, complétée et signée, mentionnant les numéros d'invariant du ou des locaux à exonérer de TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)
- Convention «Redevance Spéciale» complétée et signée

CAS PARTICULIERS

Construction récente ou reconstruction (moins d'1 an) – Pour les professionnels occupant un local neuf

Ces documents doivent être obtenu auprès du propriétaire du local.

- Copie du formulaire Cerfa 6660-rev avec tampon et date de réception obligatoire de la Direction Générale des Finances Publiques (Pôle d'évaluation des locaux professionnels 54 – 4 rue Edmond Delorme, 54301 Lunéville).
- Certificat de numérotage de voirie établie par la mairie

Contrat d'évacuation et traitement des déchets assimilés aux ordures ménagères

Pour les professionnels disposant déjà d'un contrat privé ou de factures de collecte des déchets d'activité assimilés aux ordures ménagères résiduelles (tout autre contrat ne pourra être pris en compte). Le redevable peut renoncer au service de collecte de la collectivité et prétendre à une exonération de TEOM.

- Copie du contrat attestant la prise en charge et le traitement des ordures ménagères résiduelles à l'adresse du local dans le respect des règles en vigueur.

POUR UNE RÉSILIATION DU SERVICE

- Document justificatif du motif de résiliation (ex. attestation de cessation d'activité/de transfert délivrée par la Chambre des Métiers, copie du contrat d'enlèvement et traitement des déchets d'activité assimilées aux ménages ...)
- Restitution des bacs / badges (dans les 15 jours dès l'acceptation de résiliation de la convention par la collectivité)*

**A défaut de restitution du matériel mis à disposition dans les 15 jours, le redevable s'expose à devoir acquitter la valeur des bacs/badges sur la facture finale (Tarifs : 50€ pour un bac de 80 à 240 litres, 75€ le bac de 360 litres, 200€ le bac de 660 litres, 8€ le badge) et la date de prise d'effet de la résiliation de la convention sera dans cette hypothèse le 31 décembre de l'année de résiliation.*